AR Prefecture

082-248200107-20261103-2026_3386-BF
Reçu le 05/11/2026

2026_3386

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val – Mardi 3 novembre 2026

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 3 novembre de l'an deux mille vingt-six à 17h30, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu inhabituel de ses séances à Caylus, sous la présidence de Madame BIRS, Présidente de la Communauté de Communes
Date de la convocation : 27 octobre 2026
Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 32
Présents : Mesdames BAGES, BIRS, CARDONNEL, GINESTOUS, HOFFMANN, MIRAMOND, PAPADOPOULO, PHILIPPE, SOCCOL, SOLEILHET, VIDAILLAC ;
Messieurs ADAM, BURG, COUSI, CROS, ESTRIPEAU, FERAL, GALAN, GALLAND, GAUTIER, LOMBARD, LOPINET, MARTY, PALACH, PETIT, RENAULT, ROMANO, SAUTIER, SERVIERES, SOUDARIN.
Absents : M. JALLET a donné procuration à M. PALACH, M. HENRY a donné procuration à Mme BIRS
Madame BOZONNET est excusée
Monsieur ICHES est absent
Monsieur COUSI Vincent a été élu secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3386
Objet : Décision Modificative n°1 Budget Annexe Locations Développement Economique : Augmentation des ventes de produits

Madame la Présidente rappelle que le service La Fabrique Caylus avait pour objectif en 2026 de générer des recettes de services à hauteur de 60 % de ses dépenses réelles de fonctionnement.

Elle précise que ces dernières années, l'activité économique du service s'est développée, en particulier dans le segment conception/fabrication, qui assure des prestations de conception et de fabrication sur mesure, mais également dans le segment production, consacré à la fabrication en petites séries de divers biens.

Elle ajoute que la progression de l'activité confirme la capacité du service à poursuivre son autonomisation financière, notamment par le développement de commandes publiques réalisées en interne ou pour le compte d'autres collectivités.

Les objectifs financiers de l'année ont été dépassés dans le segment « production », désigné d'un point de vue comptable sous l'intitulé « produits de boutique ». Cette progression génère des recettes complémentaires, mais également des dépenses supplémentaires liées à l'achat de matériaux et d'outillage nécessaires à la réalisation des prestations.

Madame la Présidente propose donc une augmentation de crédits sur le budget annexe 2026 « Locations Développement Economique » de la communauté de Communes, comme suit en section de fonctionnement.

AR Prefecture

082-248200107-20261103-2026_3386-BF
Reçu le 05/11/2026

CREDITS A AUGMENTER SECTION DE FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre	Article	Nature	Montant
Dépenses	011	6078	Achat de Marchandises	+ 9 500.00 €
Dépenses	011	60632	Petit Equipement	+ 500.00 €
Recettes	70	7078	Vente de Marchandises	+ 10 000.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'augmentation de crédits sur le budget annexe « locations développement économique » de l'exercice 2026 comme présenté ci-dessus.

Fait à Caylus
Le 3 novembre 2026

La Présidente

Elisabeth BIRS

Le Secrétaire de séance

Vincent COUSI

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien http://www.telerecours.fr./